CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

APPEL À CANDIDATURES
"Délégué(e) de la jeunesse pour un an: juin 2022 - juin 2023"

Participation des jeunes délégués à la conférence
Sessions 2022 et 2023 de la Conférence des OING

Dans le cadre de sa "Feuille de route pour la participation des jeunes", la Conférence des OING du Conseil de l'Europe invitera 3 jeunes, représentant leur OING membre, à Strasbourg (France), pour participer activement, en tant que jeune délégué, à ses prochaines activités, groupes de travail et réunions statutaires.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **5 mai 2022**. Seuls les candidats retenus seront contactés, **au plus tard le 15 mai.** Les résultats seront publiés sur la page web de la Conférence des OING et sur la page Facebook officielle.

Qu'est-ce que la Conférence des OING ?

Plus de 300 OING bénéficient du statut participatif et composent, depuis 2005, la **Conférence des OING**. Ensemble, elles constituent le pilier de la société civile au sein du Conseil de l'Europe, appelé "quadrilogue", avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Grâce à ce statut, le Conseil de l'Europe inclut les OING dans ses activités intergouvernementales et encourage le dialogue entre les membres du Parlement, les autorités locales et régionales et ceux de diverses OING sur les différents défis auxquels la société est confrontée.

→ En savoir plus sur la Conférence des OING

La Conférence des OING et la participation des jeunes

En avril 2018, la Conférence des OING a adopté une nouvelle feuille de route pour la participation des jeunes. Suite à sa Stratégie jeunesse, elle invite désormais 3 jeunes délégués représentant des organisations membres à participer à ses deux sessions qui se dérouleront entre juin 2022 et juin 2023:

- de s'exprimer dans les débats
- d'échanger avec les membres de la Conférence des OING sur les questions à l'ordre du jour.

→ En savoir plus sur la "Feuille de route pour la participation des jeunes" de la Conférence des OING.

En invitant un certain nombre de jeunes à prendre une part active à ses sessions 2022-2023, la Conférence des OING entend donner aux jeunes l'occasion de contribuer activement et directement aux questions abordées lors de ces sessions.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- impliquer directement les jeunes dans tous les aspects du travail de la Conférence des OING ;

- faire connaître aux jeunes les travaux de la Conférence des OING et les outils qu'elle a développés pour soutenir la participation des ONG aux travaux du Conseil de l'Europe et dans ses pays membres ;

- discuter avec les jeunes de la manière dont la participation des jeunes peut être stimulée dans la vie des ONG ;

- introduire la perspective des jeunes dans tous les débats thématiques au sein de la Conférence des OING ;
- motiver les jeunes délégués à multiplier les informations et l'expérience acquises pendant les sessions à leur retour dans leur organisation d'origine ;

- partager des informations sur les modèles existants de structures dirigées par des jeunes et motiver les jeunes à faire connaître le travail de la Conférence des OING ;

- promouvoir la coopération entre les membres de la Conférence des OING et les jeunes délégués ;

- démontrer l'importance d'inclure davantage de jeunes en tant que membres actifs.

Participer à la conférence sur le travail des OING en 2022 - 2023

Être délégué(e) de la jeunesse pendant un an est une occasion unique d'acquérir une expérience internationale, de faire partie d'un groupe diversifié de jeunes militants, de créer un réseau et d'avoir un impact en stimulant les débats du point de vue des jeunes, soulignant et renforçant ainsi l'engagement de la Conférence des OING en faveur de l'autonomisation des jeunes.

1. Participer aux sessions en tant que jeune délégué

Tout d'abord, les jeunes délégués assisteront aux deux sessions de la Conférence des OING 2022-2023. Une session préparatoire sera organisée avant chaque session. Les jeunes délégués doivent s'engager à participer à l'intégralité des deux sessions : octobre 2022 et avril 2023.

2. Développer et mettre en œuvre des projets entre les sessions

Deuxièmement, entre octobre et avril, les jeunes délégués resteront impliqués -en ligne- dans les travaux de la Conférence des OING. Ils devront prendre des initiatives et développer des projets liés aux priorités de la Conférence des OING ou aux thèmes de la session en 2022-2023. Pour cela, ils auront le soutien du membre du Bureau de la Conférence des OING. La Conférence des OING ne financera pas le développement de projets, mais elle fournira aux jeunes délégués une lettre de présentation qui servira de carte de visite dans leurs relations avec d'autres institutions et pourra leur fournir du matériel d'information. Il peut également y avoir des possibilités pour certains des jeunes délégués de participer à d'autres événements organisés par la Conférence des OING.

Procédure de candidature et sélection des participants

Les personnes souhaitant poser leur candidature pour participer aux sessions d'avril et d'octobre de la Conférence des OING doivent le faire au moyen du formulaire de candidature ci-joint. La participation à une seule session n'est pas possible.

La date limite de soumission des candidatures complètes est le 5 mai 2022.

Les jeunes délégués seront choisis par un jury de sélection composé du Président d'OING-Service, d'un membre du Bureau de la Conférence des OING, d'un membre du Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe et de deux des jeunes délégués actuels de COING. Le jury veillera à ce que les candidats sélectionnés représentent un groupe équilibré en termes de sexe, de répartition géographique, de contexte culturel et d'expérience.

Les candidats seront informés des résultats de la procédure de sélection sur la page de la Conférence des OING, **avant le 15 mai**.

Voyage, subsistance et hébergement

Les frais de participation aux réunions sur place en personne, organisées en 2022 et 2023, seront couverts par l'OING Service selon ses règles et en tenant compte des rapports coût/bénéfice. L'hébergement sera fourni et payé par les organisateurs, en chambre individuelle ou partagée selon les disponibilités. Les organisateurs ne peuvent pas prendre en charge les frais d'hébergement ailleurs.

Buts et objectifs

Les activités obligatoires pour les jeunes délégués sont les suivantes :

- la participation à des activités préparatoires avant chaque session ;
- la participation aux sessions (qui comprenaient la journée de préparation la veille de chaque session et la réunion d'évaluation le dernier après-midi de chaque session) ;
- la disponibilité pour participer en ligne ou hors ligne à des réunions de préparation et de planification d'un projet de jeunes délégués ;
- la mise en œuvre d'un projet entre juin et décembre 2022.

Profil des participants

Les jeunes délégués doivent répondre aux critères suivants :

- être ouverts, engagés et motivés pour développer et renforcer le dialogue entre les jeunes et la société civile ;
- être âgé de 18 à 30 ans ;
- représenter une OING membre de la Conférence des OING
- être disponible pour s'engager dans l'ensemble de l'activité, y compris la préparation des projets locaux ;
- avoir un intérêt à participer activement aux processus d'élaboration des politiques soutenant la société civile ;
- être en mesure de multiplier les informations obtenues au cours de la session à leur retour dans leur organisation d'origine ;
- parler couramment l'anglais

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Rareş Augustin CRĂIUŢ

Membre de la Commission permanente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

rares.craiut@ingo-coe.org

+32 479 633 577

Skype ID : craiutrares